



Attestation de qualification

« Opérateur qualifié »

N° PL/15.024062

En application de l'article R 321-15 du Code de la Route
et de l'article 4 de l'Arrêté du 14 mai 2014 modifiant l'Arrêté du 18 novembre 2005
relatif au contrôle de conformité initial des véhicules de PTAC supérieur à 3,5 tonnes.

Le laboratoire de l'Union Technique de l'Automobile, du motorcycle et du Cycle (U.T.A.C.), certifie que la société ci-dessous est qualifiée dans le cadre du contrôle de conformité initial pour les véhicules carrossés sous sa responsabilité.

Raison sociale	:	SARL CARROSSERIE PUIVIF
Usines/Ateliers	:	SARL CARROSSERIE PUIVIF La Bourg 24270 ANGOISSE
Gammes de véhicules	:	N2 / N3 / O3 / O4
Périmètre évalué	:	Procédures d'assurance de la qualité et Evaluation initiale.
Date de la qualification	:	4 Juin 2015
Date de limite de validité	:	26 avril 2018

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "S. Guillaume".

S. GUILLAUME
Responsable du service
Homologation Conseil & Coordination



Attestation de qualification

« Opérateur qualifié »

N° VUL/15.024093

*En application de l'article R 321-15 du Code de la Route
et de l'article 4 de l'Arrêté du 14 mai 2014
relatif au contrôle de conformité initial des véhicules de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.*

Le laboratoire de l'Union Technique de l'Automobile, du motorcycle et du Cycle (U.T.A.C.), certifie que la société ci-dessous est qualifiée dans le cadre du contrôle de conformité initial pour les véhicules carrossés sous sa responsabilité.

Raison sociale	:	SARL CARROSSERIE PUIVIF
Usines/Ateliers	:	SARL CARROSSERIE PUIVIF Le Bourg 24270 ANGOISSE
Gammes de véhicules	:	N1 / O1 / O2
Périmètre évalué	:	Procédures d'assurance de la qualité et Évaluation initiale.
Date de la qualification	:	4 juin 2015
Date de limite de validité	:	26 avril 2018

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Guillaume'.

S. GUILLAUME
Responsable du service
Homologation Conseil & Coordination